



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Inspection Académique de
l'Aisne

Division des Personnels
Enseignants

Dossier suivi par :
DPE2

Tél. : 03 23 26 22 19
Fax : 03 23 26 26 14
Mél. : ce.dpe1-02@ac-amiens.fr

Cité administrative
02018 Laon cedex

Horaires :
8h30 / 12h et 13h30 / 17h

LAON, le 21 janvier 2011

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
de l'AISNE

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs (trices) de l'Éducation
Nationale

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges

Mesdames et Messieurs Les Directeurs (trices) d'écoles

Mesdames et Messieurs Les Instituteurs (trices) et Professeurs
des Ecoles du département de l'Aisne

**Objet : Mise en disponibilité - Réintégration
Année scolaire 2011-2012**

(Réf. : Décret n° 85-986 du 16.09.1985 modifié par le décret n° 2002-684 du 30.04.2002)
Décret n°2007-611 du 26/04/2008
Loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration, cesse de bénéficier de ses droits à rémunération, à l'avancement et à la retraite. Il perd également le bénéfice de son poste.

On distingue deux types de disponibilité tels que définis dans l'annexe 2 :

- 1- Disponibilité sur demande (sous réserve des nécessités de service – art. 44 et 46)
- 2- Disponibilité de droit (art. 47)

1^{ère} demande :

Les enseignants désireux d'obtenir, pour l'année scolaire 2011-2012, une mise en disponibilité, voudront bien adresser leur demande à l'aide du formulaire « 1^{ère} demande de Mise en disponibilité » (annexe 1).

Renouvellement de disponibilité ou Réintégration :

Les enseignants se trouvant actuellement en disponibilité recevront directement à leur adresse personnelle une lettre les invitant :

- soit à renouveler leur disponibilité,
- soit à solliciter leur réintégration.

Ces informations ayant des conséquences sur la préparation du mouvement et des affectations des personnels, il est demandé aux personnels d'adresser leur demande par la voie hiérarchique **pour le :**

JEUDI 10 MARS 2011 DELAI DE RIGUEUR

**À l'Inspection Académique de l'AISNE
Division des Personnels Enseignants – Bureau DPE 2
Cité Administrative
02018 LAON Cédex**

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Catherine BENOIT-MERVANT



2/2

ANNEXE 1

**1^{ère} demande de MISE EN DISPONIBILITE
au titre de l'Année Scolaire 2011-2012**

(Réf : Décret n°85-986 du 16.09.1985 modifié par le décret n°2002-684 du 30.04.2002)

**A RETOURNER POUR LE JEUDI 10 MARS 2011 DELAI DE RIGUEUR
A L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L' AISNE – BUREAU DPE 2**

NOM : Nom de jeune fille :
Prénom :
Date de Naissance :
Poste actuel : Ecole ou établissement Tél. personnel :
Circonscription : Directeur Spécialisé
 Brigade ZIL, autre...
 autre, préciser.....

Sollicite auprès de Madame l'Inspectrice d'Académie, au titre de l'année scolaire 2011-2012, la mise en disponibilité suivante (1) (Pièces justificatives jointes) :

Sur autorisation au titre de l'article 44 :

- pour études ou recherches
- pour convenances personnelles

Sur autorisation au titre de l'article 46 :

- pour créer ou reprendre une entreprise

De droit au titre de l'article 47 :

- pour soins : enfant – conjoint – ascendant (suite à accident – maladie grave)
- pour soins : enfant – conjoint – ascendant (handicapé – tierce personne)
- pour élever enfant moins 8 ans
- pour suivre conjoint
- pour mandat d'élu local
- pour adoption enfant à l'étranger

A , le

Signature

(1) cocher la case correspondant à votre situation.
Pièces justificatives nécessaires à l'attribution de la disponibilité

PARTIE RESERVEE A L' IEN DE CIRCONSCRIPTION

Avis et observations éventuelles de Monsieur ou Madame l'Inspecteur(rice) de circonscription

AVIS : **FAVORABLE** **DEFAVORABLE**

Çachet de la circonscription : A Le

Signature